



Garde d'un enfant et modification exceptionnelle

Par Visiteur

L'ami de ma fille(20 ans) a la garde de notre petits fils(3ans) le dimanche de 10 a 18 h.et les demi vacances scolaires. Comment modifier exceptionnellement 1 ou 2 dates pour raison familiale ? L'ami en question ne veut rien entendre "c'est le jugement!" ou alors c'est une réponse sous forme de chantage envers ma fille .
merci pour votre réponse .le grand-père

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends tout à fait la situation.

Votre fille a-t-elle essayé de lui faire entendre raison en lui expliquant que cette situation serait tout à fait exceptionnelle? A-t-elle essayé de négocier en proposant une compensation en termes de jours?

Je crains que si le père refuse tout compris la seule solution soit de saisir le juge aux affaires familiales afin qu'il autorise exceptionnellement votre fille à garder son fils pour ces dates.

Surtout que votre fille ne prenne pas l'initiative de ne pas lui emmener l'enfant car cela serait constitutif d'une infraction pénale.

Cordialement